RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: E251DD02-BF35-4F66-A2D7-7A6C7E767835

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION COLLECTIVE DES ASSOCIÉS

Nomination du Président et des Directeurs Généraux

Société **3XP PRODUCTIONS**
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 7 chemin Paul Cézanne 73100 AIX LES BAINS
RCS : CHAMBERY

L'an 2025 le 3 Mai, les Associés de la Société 3XP-PRODUCTIONS se sont réunis, conformément aux Statuts, à Aix les Bains ou par consultation écrite, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Nomination du Président de la Société.
2. Nomination des Directeurs Généraux.

Les Associés présents ou représentés :

- Nadine LAPIERRE, demeurant à [redacted] titulaire de 1000 actions.
- Manuel Augusto DANTAS GOMES BLANQUET demeurant à [redacted]

- Ali ZEAMARI demeurant **à** [redacted]

Première résolution : Nomination du Président

Les Associés décident de nommer en qualité de Président de la Société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Patrice TROPEA, demeurant à [redacted]
Monsieur Patrice TROPEA déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et atteste ne pas exercer d'autre fonction ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.




Docusign Envelope ID: E251DD02-BF35-4F66-A2D7-7A6C7E767835

Il sera chargé de la représentation de la Société à l'égard des tiers, dans les conditions prévues par la loi et les Statuts.

Le Président exercera ses fonctions à titre gratuit pour l'année 2025. Aucune rémunération ne lui sera versée au titre de son mandat social, sauf décision contraire prise ultérieurement par les Associés.

Le Président aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation de justificatifs, conformément aux décisions des Associés et aux usages en vigueur.

Deuxième résolution : Nomination des Directeurs Généraux

Conformément aux Statuts, et afin d'assurer une gestion optimale des pôles de la Société, les Associés décident de nommer deux Directeurs Généraux, ayant chacun un domaine de responsabilité spécifique :

1 Directeur Général en charge des Technologies et Solutions Numériques (DGTN)

Responsable de l'informatique, des logiciels, des technologies et des solutions numériques utilisées par la Société. Il aura pour mission la supervision et le développement des outils technologiques nécessaires aux productions interactives de la Société.

Les Associés décident de nommer :
Monsieur ZEAMARI Ali demeurant à [redacted]

Monsieur ZEAMARI Ali déclare accepter ses fonctions et atteste ne pas être frappé d'une interdiction ou incapacité l'empêchant d'exercer ce mandat.

2 Directeur Général en charge des Constructions et Mécanismes Interactifs (DGCMI)

Responsable de la construction, des décors, et des mécanismes interactifs. Il supervisera la conception des espaces immersifs et les éléments mécaniques des jeux et expériences.

Les Associés décident de nommer :
Monsieur Manuel Augusto DANTAS GOMES BLANQUET, demeurant à Montreuil sous-Bois (93100), [redacted]

Monsieur Manuel Augusto DANTAS GOMES BLANQUET déclare accepter ses fonctions et atteste ne pas être frappé d'une interdiction ou incapacité l'empêchant d'exercer ce mandat.

Pouvoirs et responsabilités des Directeurs Généraux

Les Directeurs Généraux disposent de tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de leurs missions respectives, sous réserve des attributions dévolues au Président et des décisions collectives des Associés.




Docusign Envelope ID: E251DD02-BF35-4F66-A2D7-7A6C7E767835

Le Président pourra leur déléguer des pouvoirs spécifiques, sous réserve d'en informer les Associés.

Pouvoirs pour formalités :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt légal.

Fait à [redacted] le 03/05/2025

Signatures :

Nadine LAPIERRE

[redacted]

Ali ZEAMARI



Manuel Augusto DANTAS GOMES BLANQUET

